

28 juin 2018

**42<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse**

**26-28 juin 2018**

**Décisions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects de travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection ;
- Fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promoteurs de ripostes globales au sida intégrant prévention, traitement, soins et appui ; et
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la quarante-et-unième réunion**

2. *Adopte* le rapport de la 41<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

3. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

**Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport de la Présidence du Comité des organismes coparrainants (COC)**

4. *Prend acte* du rapport du Président du Comité des organismes coparrainants (COC) ;

**Point 2 de l'ordre du jour : Point sur le Groupe d'experts indépendant (le Groupe) sur la prévention et la réponse au harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'intimidation et l'abus de pouvoir au Secrétariat de l'ONUSIDA**

- 5.1 *Reconnaît* qu'il est essentiel pour l'ONUSIDA de faire le point sur ce qui a été efficace et ce qui ne l'a pas été pour prévenir et lutter contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et pour recenser les meilleures pratiques et des mesures concrètes afin de mieux lutter contre le harcèlement à l'avenir ;

- 5.2 *Salue* la demande du Directeur exécutif de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme d'établir un Groupe d'experts indépendant sur la prévention et la réponse au harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'intimidation et l'abus de pouvoir au Secrétariat de l'ONUSIDA ;
- 5.3 *Avalise* les mesures prises par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme en réponse à cette demande ;
- 5.4 *Invite* le Secrétariat de l'ONUSIDA à apporter tout son soutien et toute sa coopération au Groupe, y compris en partageant toutes les informations nécessaires à ses travaux ;
- 5.5 *Reconnaît* que la priorité devrait, pour le Groupe, d'être habilité et de disposer des moyens nécessaires pour réaliser un examen faisant autorité et fournir un ensemble complet de recommandations en réponse à la demande du Directeur exécutif de l'ONUSIDA ;

**Point 3 de l'ordre du jour : Point sur des questions de gestion stratégique des ressources humaines**

6. *Prend note* du point sur des questions de gestion stratégique des ressources humaines ;

**Point 4 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA**

- 7.1 *Prend note* de la déclaration de l'Association du personnel de l'ONUSIDA ;
- 7.2 *Invite* l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA à présenter à titre exceptionnel une déclaration lors de la 43<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

**Point 6 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)**

**Point 6.1 de l'ordre du jour : Suivi des résultats**

- 8.1 *Prend note* du rapport sur le suivi des résultats et des efforts continus pour rationaliser et renforcer l'établissement de rapports, conformément aux décisions du Conseil de Coordination du Programme, et sur la base de l'expérience et des retours d'information sur les rapports ;
- 8.2 *Prie instamment* tous les groupes constitutifs à contribuer aux efforts pour améliorer les rapports sur les résultats et à utiliser les rapports annuels sur le suivi des performances de l'ONUSIDA pour répondre à leurs besoins en matière de rapports ;
- 8.3 *Demande* à l'ONUSIDA de poursuivre le renforcement d'une action conjointe et collaborative à l'échelon des pays, dans le cadre des efforts de la réforme des Nations Unies, et la mise en œuvre du modèle opérationnel révisé du Programme commun de l'ONUSIDA ;
- 8.4 *Demande* à l'ONUSIDA de continuer à renforcer les rapports sur les résultats analytiques qualitatifs et quantitatifs alignés sur les objectifs nationaux prioritaires (engagements des objectifs d'accélération), notamment en mettant l'accent sur : l'impact global ; les résultats désagrégés ; l'impact par pays, l'identification des

domaines prioritaires enregistrant un retard en terme de réalisation et des goulets d'étranglement, et les actions pour y remédier ; des liens clairs entre l'UBRAF de base et les autres financements et les résultats, y compris les contributions des enveloppes pays ; et des liens plus larges avec la réforme des Nations Unies, conformément aux objectifs de développement durable, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au cadre des objectifs 2020 et 2030.

#### **Point 6.2 de l'ordre du jour : Informations financières**

- 8.5 *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2017 ;
- 8.6 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2018-2019 pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2018, y compris la reconstitution du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments ;
- 8.7 *Encourage* les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles et à verser dès que possible leur contribution au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2016-2021 pour financer pleinement le budget 2018-2019 d'US\$ 484 millions ;

#### **Point 6.3 de l'ordre du jour : Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Programme commun**

- 8.8 *Prend note* du rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action du Programme commun et *attend impatiemment* d'autres points sur la mise en œuvre du Plan et du modèle opérationnel révisé du Programme commun, dans le cadre de rapports réguliers sur l'UBRAF 2016-2021 ;
- 8.9 *Salue* les travaux réalisés à ce jour dans le cadre de l'examen de l'approche intégrée, y compris les enveloppes de pays, et *demande* à l'ONUSIDA de réaliser un nouvel examen du modèle opérationnel révisé d'ici à 2020 ;

#### **Point 7 de l'ordre du jour : Rapport sur des moyens possibles pour suivre la réalisation des cibles d'ordre financier figurant dans la Déclaration politique de 2016**

- 9.1 *Prend note* du rapport et des cadres, outils et méthodes existants de suivi des ressources de lutte contre le VIH pour suivre annuellement la disponibilité de ces ressources pour la riposte au sida ;
- 9.2 *Réitère* ses appels à l'ensemble des pays pour qu'ils améliorent leurs rapports systématiques et l'institutionnalisation de la collecte de données, leur analyse et l'utilisation des résultats de façon systématique, ainsi que les rapports réguliers à l'ONUSIDA dans le cadre des cycles annuels du Rapport mondial sur le suivi de la lutte contre le sida ;
- 9.3 *Salue* le rôle de l'ONUSIDA dans les activités périodiques de suivi des ressources et la publication annuelle d'estimations sur la disponibilité des ressources ;
- 9.4 *Reconnaît une nouvelle fois* les problèmes actuels de financement pour le renforcement des capacités, la fourniture d'un appui technique et l'assurance de la qualité des processus de suivi des ressources de lutte contre le VIH ;

- 9.5 *Encourage* tous les pays à augmenter et à rendre comptes de leurs dépenses nationales allouées à la riposte au VIH et à explorer des moyens innovants pour combler les insuffisances de financement ;
- 9.6 *Félicite* l'ensemble des pays pour leur rapport sur les décaissements bilatéraux et multilatéraux, les *encourage* à contribuer au comblement des insuffisances de financement à la riposte mondiale au VIH ;
- 9.7 *Demande* à l'ONUSIDA de présenter lors de la 43<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme un rapport sur les travaux du Programme commun de l'ONUSIDA pour veiller à la pérennité des résultats de la riposte au VIH dans le domaine des ODD ;

**Point 8 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 41<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme**

- 10.1 *Prenant note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (41)/17.27) et du rapport synthétique de suivi du segment thématique de la 41<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme intitulé « Zéro discrimination dans les structures de soins de santé »;
- 10.2 *Rappelant* les décisions 7.2 et 7.3 de la 41<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme concernant des mesures pour faire reculer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination, *appelle* les États membres, les parties concernées et les partenaires à :
- a. établir et améliorer les indicateurs de suivi des progrès réalisés concernant la fin des discriminations ;
  - b. renforcer et intensifier les mesures multisectorielles visant à lutter contre toute forme de discrimination, y compris des mesures législatives et budgétaires ;
  - c. créer un environnement de travail favorable pour les professionnels de santé de manière à faire reculer les discriminations à l'encontre des usagers et d'autres professionnels de soins de santé, notamment en intégrant les questions d'éthique et de droits de l'homme – non-discrimination, consentement libre et éclairé, confidentialité et vie privée – dans des programmes de formation initiale et continue des personnels de santé ;
- 10.3 *Demande* au Programme commun de l'ONUSIDA de :
- a. accélérer les actions visant à développer des synergies et des liens avec, d'une part, les actions menées aux niveaux national, régional et mondial pour faire reculer toutes les formes de discrimination, notamment dans les établissements de santé, et d'autre part, les actions menées pour atteindre les objectifs de développement durable concernés et faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte dans la réalisation de ces objectifs ;
  - b. soutenir les États membres, les donateurs, la société civile, les réseaux de populations clés et d'autres partenaires, notamment les institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux de promotion des droits de l'homme, à intégrer dans le suivi systématique de la riposte au sida une évaluation de la discrimination dans les établissements de santé, et à rassembler puis diffuser les données existantes concernant des politiques et des programmes efficaces pour

éliminer les discriminations dans les structures de soins ;

- c. renforcer la collaboration avec le Fonds mondial et d'autres mécanismes de financement et donateurs pour accroître les investissements dans des programmes visant à faire reculer les discriminations dans les établissements de santé ;
- 10.4 *Appeler* les États membres et les principaux donateurs à accroître leurs investissements pour remédier au problème de la discrimination dans les structures sanitaires, dans le cadre d'une riposte mondiale au VIH entièrement financée ;
- 10.5 *Rendre compte* à la 44ème session du Conseil de Coordination du Programme des progrès réalisés sur les mesures visant à suivre les progrès réalisés pour mettre fin à la discrimination.